

**BON DE COMMANDE
PRESTATIONS À QUAI**

SOCIETE :

NOM :

TEL :

FAX :

Adresse de Facturation :

MOBILE :

Adresse de contact si différente :

OBJET :

PRESTATIONS RESTAURATION	DÉTAILS	Nombre	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
PETIT DÉJEUNER			7,00€	
PAUSE PERMANENTE	café, thé, gourmandises		4,00€	
KIOSQUE D'HUÎTRES	3 Huîtres		5,00€	
	6 Huîtres		9,00€	
	12 Huîtres		16,50€	
COCKTAILS APÉRITIF	4 Pièces		7,00€	
	6 Pièces		9,00€	
	8 Pièces		11,50€	
BUFFET	Terre et Mer		25,50€	
	De la mer		27,50€	
COCKTAILS DÉJEUNATOIRE ET DINATOIRE			19,50€	
	15 Pièces			
	18 Pièces		26,50€	
	22 Pièces		33,00€	
	20 Pièces en Ateliers		35,50€	
COCKTAILS DU BRUIT DANS LA CUISINE			29,00€	
	15 Pièces			
	22 Pièces		37,50€	
PLATEAUX REPAS	Tradition		19,00€	
	Entre terre et mer		23,00€	
	Route du Rhum		27,00€	
	Terre en vue		35,00€	
LUNCH BOX	N°1		12,00€	
	N°2		17,00€	
	N°3		18,00€	
PERSONNEL	Heures supplémentaires		40,00€	
			SS TOTAL 1 HT	

Bâtiment La Vigie - 20, quai Commandant Malbert - 29200 Brest

T. : +33(0)2 98 43 21 50 - F. : +33 (0)2 98 43 68 01

E-mail : vincent@rivacom.fr - Internet : www.rivacom.fr

SAS au capital de 38 400 € - RC Brest : 413 425 281 - TVA Intracommunautaire : FR 02 41 34 25 281 - Code APE 741G

FORMULES BOISSONS	DÉTAILS	<i>Quantité</i>	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
FORMULES MIDI	SOFTS		5,00€	
	SOFTS et VINS		9,00€	
	<i>Softs, vins et Champagne</i>		16,00€	
FORMULES SOIR	SOFTS		6,00€	
	SOFTS et VINS		14,00€	
	<i>Softs, vins et Champagne</i>		19,50€	
Supplements Boissons	<i>Cave</i>			
			SS TOTAL 2 HT	

PRESTATIONS ANNEXES	DÉTAILS	<i>Quantité</i>	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
Hotesse d'accueil	<i>forfait 4 heures</i>		140€	
	<i>forfait 8 heures</i>		280€	
Agent de sécurité	<i>tarif horaire</i>		30€	
DJ			600€	
Groupe Musical	<i>dur devis</i>			
Decoration	<i>sur devis</i>			
Sono			190€	
Eclairage, video	<i>sur devis</i>			
Conférencier	<i>sur devis</i>			
visite des pontons en semi rigide	<i>1 heure / 15 pers</i>		350€	
Transfert bus	<i>sur devis</i>			
			SS TOTAL 3 HT	
	TOTAL GENERAL HT			

AUTRES : (PRECISEZ) :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA PRESTATION

NOM DU BATEAU OU LIEU DE LA PRESTATION :

DATE (S):

HORAIRE (S) : DE A

Bâtiment La Vigie - 20, quai Commandant Malbert - 29200 Brest

T. : +33(0)2 98 43 21 50 - F. : +33 (0)2 98 43 68 01

E-mail : vincent@rivacom.fr - Internet : www.rivacom.fr

SAS au capital de 38 400 € - RC Brest : 413 425 281 - TVA Intracommunautaire : FR 02 41 34 25 281 - Code APE 741G

Conditions de paiement :

30 % à la commande
40 % le 01/09/2010
Solde le 01/10/2010

Par la présente commande, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir accepté.

Nombres de pages à ce document : 3 + les CGV : 3

Bon pour accord,

DATE :

NOM :

Cachet et signature :

A renvoyer signé par fax au 02 98 43 68 01 et par courrier avec les conditions générales de vente signées à :

RIVACOM
La Vigie
20 quai Malbert
29 200 Brest - France
T : 02 98 43 21 50 -
Fax : 02 98 43 68 01

Conditions générales de vente

Toutes les prestations à bord sont obligatoirement fournies et facturées par RivaCom.

PRESTATIONS SUR BATEAUX NAVIGUANT OU A QUAI

1. Dispositions générales

Le déroulement des prestations sur bateaux naviguant ou à quai et des prestations associées, notamment la restauration et les animations est soumis aux dispositions des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat, ces dernières n'étant en aucun cas opposables à RIVACOM. Toute commande, réservation ou achat d'une prestation emporte de plein droit adhésion aux présentes conditions générales de vente.

2. Conditions de réservation.

Le contrat de fourniture de prestations sur bateaux naviguant ou à quai et des prestations associées est formé et le client engagé dès réception par RIVACOM de son devis dûment signé et daté par le client et accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total TTC du devis, le tout sous réserve d'encaissement. Faute d'encaissement le contrat deviendra automatiquement caduc sans préjudice des droits à dommages-intérêts de RIVACOM.

Le nombre exact de passagers/participants est celui mentionné dans le devis renvoyé par le client à RIVACOM, Le nombre définitif sera communiqué par le client à RIVACOM au plus tard 15 jours avant la prestation. En cas de dépassement n'ayant pas fait l'objet d'un avenant écrit de RIVACOM et sous réserve des places disponibles, le non-accueil des passagers/participants supplémentaires ne constitue pas un motif d'annulation de la commande. Le prix de la prestation ne sera pas réduit en cas de passagers/participants moins nombreux par rapport au nombre définitif de passagers/participants indiqué à la commande et facturé par RIVACOM.

3. Annulation – résiliation :

* par le Client (ou locataire) du navire :

1) Toute annulation du client survenant plus de 60 jours avant la prestation sera facturée 80% du montant total de la prestation. Les 20 % restant seront remboursés à la seule condition que RIVACOM trouve preneur des places libérées par le client sur cette prestation vendue à la place. RIVACOM ayant l'obligation d'assurer tout de même la prestation pour ses autres clients ayant passés commande.

2) La prestation sera facturée dans son intégralité si celle-ci est annulée moins de 60 jours avant la date de l'événement.

* par RIVACOM :

1) En cas d'indisponibilité du navire, choisi par le Client, à la date convenue entre les parties, RIVACOM mettra à disposition du Client un autre navire à capacité équivalente, à la même date ou bien restituera les sommes versées sans que le Client ne puisse demander en aucun cas de dommages et intérêts.

2) Si RIVACOM estime que les circonstances de force majeure, telle que définies en l'article 8 ci-dessous, n'autorisent pas le départ, ou la poursuite de la croisière du navire affrété, sa responsabilité ne saurait être recherchée. Le cas échéant, aucune somme ne sera restituée au Client.

* **Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation** à hauteur de 7% du montant du contrat par le biais du courtier d'assurance CAP MARINE ASSURANCES ET REASSURANCES SAS. Vous pouvez contacter à cet effet : Nicolas LOYER au 02 40 69 01 53 ou par mail : nicolas.loyer@cap-marine.com

4. Paiement

L'acompte versé constitue un premier versement faisant partie du prix de la prestation fournie. Le solde du prix de la prestation doit être réglé 60 jours avant la prestation. Les suppléments éventuels feront l'objet d'une facture additionnelle, payable à réception.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité, la facturation d'intérêts de retard calculés sur le montant HT dû en principal, à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande et appliqué à compter du 1^{er} jour de retard.

5. Réglementation de la croisière et de l'accès aux bateaux

RIVACOM fera ses meilleurs efforts pour assurer le déroulement de la prestation conformément aux conditions prévues dans la réservation acceptée. Toutefois, RIVACOM ne pourra notamment, être tenue pour responsable, en aucun cas, du paiement d'une indemnité en cas de modification des horaires de départ ou de retour ou d'une modification de trajet ou de retard du aux difficultés de navigation, intempéries, fait des participants/passagers (retard, maladie...) ou encore en cas de force majeure, de respect des instructions données par les autorités maritimes.

Les passagers/participants doivent se présenter à l'embarquement au plus tard trente minutes avant le départ prévu. Toute personne ne pouvant embarquer pour cause de retard ne pourra générer aucun droit à remboursement.

Par ailleurs RIVACOM se réserve le droit de réduire le repas croisière d'un temps équivalent au retard pris du fait de(s) passager(s)/participant(s)

Les passagers/participants auront les obligations suivantes :

- A bord, chaque passager/participant devra se conformer aux instructions du personnel du bateau.
- Aucun matériel dangereux ne sera admis à bord.
- Aucun animal ne sera admis à bord
- RIVACOM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de vol ou de dégâts causés aux vêtements, bagages ou autres biens,
- RIVACOM se réserve le droit de facturer aux passagers/participants toutes dégradations et dégâts causés par eux-mêmes.
- L'accès au poste de pilotage, et à l'emplacement des machines est strictement interdit.

6. Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros.. Les tarifs confirmés sur le devis sont fermes pendant 15 jours à compter de la date d'envoi du devis aux clients. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés. Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant.

7. Assurances :

1) RIVACOM déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités. RIVACOM rappelle qu'elle est garante des préjudices subis par ses clients dès lors que sa responsabilité est engagée. **2) Assistance** : RIVACOM conseille aux participants de vérifier leurs garanties d'assistance, cette dernière ne faisant pas partie de sa prestation. **3) Responsabilité** RIVACOM déclare qu'elle ne saurait être tenue responsable du préjudice subi par un client dont le comportement ne serait en adéquation avec l'environnement.

8. Force majeure : Entre les parties, celles-ci seront définies comme des circonstances imprévisibles et insurmontables, y compris toutes grèves externes, rendant impossible la prestation de frètement par RIVACOM.

9. Juridiction

En cas de litige ou de contestation, les juridictions de Brest seront seules compétentes ; les litiges nés avec nos clients professionnels seront de la seule compétence du Tribunal de commerce de BREST même en cas d'appel en garantie, s'il y a pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

RIVACOM conserve cependant la faculté de saisir le tribunal compétent du domicile du défendeur.

10. Loi applicable

La loi française est seule applicable.

Bon pour accord,
DATE :

NOM :

Cachet et signature :